

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1596

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DOUAI

Ventes et cessions

783 572 209 RCS Douai.

GENES DIFFUSION.

Forme : Société coopérative agricole à capital variable.

Capital variable : 1.00 EUR(capital variable).

Adresse : 3595, Route de Tournai, 59500 Douai.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 avril 2026 via Docusign : La Société Coopérative Agricole SEENOREST, dont le siège social est sis Technopôle agricole et 1a vétérinaire Bat. K. BP 20 007 - 54 220 MALZEVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANCY sous le numéro 784 070 906, agréée sous D numéro 20035 par le HCCA et dont le capital social au 31 décembre 2025 s'élevait à 27 530 €; Et - la Société Coopérative Agricole GENES DIFFUSION, dont le siège social est sis 3595 Route de Tournai - 59500 DOUAI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DOUAI, sous le numéro 783 572 209, agréée sous le numéro 10 498 par le HCCA et dont le capital social au 31 décembre 2025 s'élevait à 1 281 346 € ; ont établi un projet de fusion par voie d'absorption : de la coopérative SEENOREST par la coopérative GENES DIFFUSION, à qui la coopérative SEENOREST fera apport de la totalité de son actif évalué à 8 629 266 €, à charge de la totalité de son passif réel évalué à 3 105 848 €, soit un apport net d'un montant de 5 523 418 €. En vue de rémunérer l'apport net effectué par la coopérative SEENOREST, la coopérative GENES DIFFUSION procédera, à titre d'augmentation de son capital social, à la création de parts de 1 euro de valeur nominale chacune, représentative du montant du capital social de 27 530 euros de la coopérative SEENOREST. Le rapport d'échange est calculé sur la base de la valeur nominale respective de chaque coopérative soit deux parts sociales de 1.5 euro de la coopérative SEENOREST pour trois parts sociales de 1 euro de la coopérative GENES DIFFUSION. A l'issue de cette opération et après l'annulation des parts auto-détenues, le capital social de la coopérative GENES DIFFUSION sera porté de 1 281 346 euros à 1 308 876 euros. Le projet de fusion a été établi sous les conditions suspensives de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires de chacune des coopératives. Le projet de traité de fusion sera soumis pour approbation aux assemblées générales extraordinaires du : - 4 juin 2026 pour la coopérative SEENOREST - 17 juin 2026 pour la coopérative GENES DIFFUSION. Les créanciers de la société apporteuse, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis. Conformément aux dispositions de l'article R 526-6 du code rural, deux copies certifiées conformes du projet de traité de fusion sont déposées respectivement aux greffes du tribunal de commerce de DOUAI et de NANCY en date du 29 avril 2026..